

CAHIER DES CHARGES BREVET D'ENTRAINEUR FEDERAL ROLLER IN LINE HOCKEY

Présentation.

Le Brevet d'Entraîneur Fédéral est le deuxième niveau de diplôme de la FFRS (le premier étant le BIF). Il est spécifique au Roller In Line Hockey. Le BEF est la reconnaissance fédérale d'une compétence d'entraîneur capable d'initier et d'entraîner dans cette discipline.

Attribution.

Toute action administrative et logistique est placée sous la responsabilité du **Comité National de Roller In Line Hockey**. Toute action technique et pédagogique est placée sous l'autorité de la Direction Technique Nationale et de la Commission Enseignement de la FFRS.

1. CONDITIONS ET FORMALITES D'INSCRIPTION.

1. Etre licencié(e) à la FFRS le jour du premier module de formation, **aucune dérogation ne sera acceptée.**
2. Etre âgé(e) de **18 ans** le jour de la validation de la dernière UF (UF4), **aucune dérogation ne sera acceptée.**
3. Fournir un dossier d'inscription au secrétariat du CNRI LH au 15 septembre de la saison en cours, comprenant les éléments suivants.
 - La fiche d'inscription mentionnant :
 - l'état civil : nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone.
 - les renseignements concernant le club : nom, discipline, n° de licence.
 - une photo d'identité.
 - La photocopie de la licence de la saison en cours (demandée uniquement lors de la participation au 1er module de formation).
 - Le règlement des frais d'inscription par chèque à l'ordre du CNRI LH.
Le paiement peut être fractionné par module.

2. DEROULEMENT ET NATURE DES EPREUVES.

UF1 : Epreuve écrite de réglementation technique (règles de jeu) et sportive (CNRI LH).
(Durée 30 minutes).

Le candidat répond à un questionnaire de **40 questions** à choix multiples (QCM), selon un barème fixé à l'avance.

- Bonne réponse : 1 point.
- Pas de réponse : 0 point.
- Mauvaise réponse : - 1 point.

L'épreuve est réussie et l'**UF1** acquise à partir de 20 points.

En cas d'échec, si le candidat a obtenu au moins 15 points et validé l'UF2 au 2^{ème} module, cette épreuve pourra être repassée lors du dernier module.

UF2 : Epreuve pratique de démonstration.

(Durée 15 minutes).

L'épreuve porte sur la réalisation pratique et la description théorique de 2 éléments techniques tirés au sort parmi 3 familles ainsi répertoriées : patinage, tirs, passes. Le candidat doit en outre réaliser et décrire un geste technique tiré au sort dans la famille gardien de but. Le candidat effectue cette prestation en tenue de joueur (patins, crosse, gants). Il peut être questionné pendant son analyse descriptive.

En fonction de la prestation du candidat, l'UF2 est acquise ou pas.

UF3 : Epreuve pédagogique d'entraînement.

(Durée 70 minutes).

L'épreuve porte sur l'organisation d'une séance d'entraînement dont le thème est tiré au sort. Le candidat bénéficie d'un temps préalable de 30 minutes lui permettant de faire une préparation écrite de la totalité de la séance, d'une durée de 60 minutes.

Il conduit ensuite une séquence de 25 minutes, choisie par le jury sur le texte de présentation. A l'issue de cette séance, il participe à un entretien de 15 minutes avec le jury.

L'épreuve comporte donc 3 temps.

1. La préparation écrite (durée 30 minutes) de la totalité de la séance.
2. La conduite d'une partie de la séance d'entraînement (durée 25 minutes).
3. L'entretien avec le jury (durée 15 minutes).

En fonction de la prestation du candidat, l'UF3 est acquise ou pas.

UF4 : Epreuve de dossier.

(Durée 25 minutes).

L'épreuve porte sur la présentation d'un dossier d'entraînement de la saison en cours comprenant :

1. Le rapport d'activités du club (6 pages minimum).
2. La présentation d'au moins 20 fiches successives d'entraînements d'une équipe, réalisés par le candidat dans son club.
3. La copie du formulaire d'attestation, signé par le président de club, des 80 heures effectives d'entraînement d'une équipe.

L'épreuve comporte 2 temps : **10 minutes** de présentation du dossier par le candidat et **15 minutes** d'entretien avec le jury.

En fonction de la prestation du candidat, l'UF4 est acquise ou pas.

Le candidat doit obligatoirement envoyer son dossier en deux exemplaires au secrétariat du Comité National de Roller In Line Hockey 1 mois avant la date du module 3.

3. ADMISSION.

Il n'y a pas de notation par point. Les UF sont acquises ou pas.

Un livret personnel de formation (délivré à l'inscription) est apporté par le candidat à chaque module. Au cours des différentes étapes, l'examineur valide chaque UF acquise en signant le livret. En cas de réussite, l'octroi du diplôme est officialisé par l'apposition de la vignette « BREVET d'ENTRAINEUR FEDERAL » et du tampon de la Commission Enseignement de la FFRS.

Sont déclarés titulaires du BEF, les candidats ayant validé les 4 Unités de Formation.

En cas d'échec, le candidat conserve le bénéfice des UF acquises et repasse les UF manquantes pour obtenir le diplôme.

Les résultats sont communiqués par le CNRILH, sous réserve de leur validation définitive par la FFRS (Commission Enseignement).

FORMATION ET VALIDATION

1. VOLUME ET CONTENUS.

Préambule.

La formation est ouverte à tous. Elle est obligatoire, dans l'ordre chronologique des modules, afin de valider successivement les différentes UF. La non acquisition de l'une d'elles n'entrave pas la poursuite du parcours à condition d'enchaîner le module et l'unité de formation suivants, sans sauter d'étapes.

Le volume de la formation s'étale sur **1 saison sportive**, et comprend 3 modules. Les dates sont intégrées dans le calendrier national.

Module 1 : vacances de Toussaint, 3 journées.

Formation : outils de l'entraînement, technique individuelle, réglementation technique (règles de jeu), réglementation sportive, gardien de but.

Validation de l'UF1.

Module 2 : décembre ou janvier, 2 journées.

Formation : pédagogie, organisation collective, constitution du dossier.

Validation de l'UF2.

Module 3 : stage d'été en juillet. 4 journées.

Formation : pédagogie (suite), aspects tactiques.

Validation de l'UF3 et de l'UF4.

Cette formation est complétée par 80 heures effectives annuelles d'entraînement d'une équipe de RILH, validées et attestées par le Président du club.

2. FORMATEURS.

L'organisation administrative et logistique des modules de formation est placée sous la responsabilité du Comité National Roller In Line Hockey, ou de son représentant.

La formation est pilotée par les Entraîneurs Nationaux sous l'autorité de la Direction Technique Nationale.

3. JURY.

Les membres du jury, nommés par le Comité National Roller In Line Hockey, sont les cadres techniques de la Fédération et des Brevetés d'Etat, spécialité Roller In Line Hockey.


**ATTESTATION DU PRESIDENT DE CLUB
D'ENTRAINEMENT D'UNE EQUIPE**


A remplir dans sa totalité par le Président du Club

NOM du PRESIDENT :

Adresse :

CP et Ville :

 Domicile :

 Portable :

NOM du CANDIDAT :

Prénom :

CLUB et VILLE :

Nombre de licenciés :

Nombre d'équipes :

Equipe(s) entraînée(s) par le candidat :

Catégorie(s) :

Effectifs :

Nombre d'entraînements par semaine :

Durée de l'entraînement :

En ma qualité de Président du club, j'atteste que

Monsieur*, Madame* _ _ _ _ _

A réellement effectué 80 heures d'entraînement au sein de mon club

Fait à :

Le :

Signature :

Pour valoir ce que de droit

* Barrer la mention inutile.

RESULTATS BREVET D'ENTRAINEUR FEDERAL ROLLER IN LINE HOCKEY

SAISON SPORTIVE :

N°	NOM et PRENOM (en majuscule)	CLUB N° licence	UF1 acquis O/N/R*	UF2 acquis O/N	UF3 acquis O/N	UF4 acquis O/N	BEF OUI / NON	UF conservées
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

*R = candidat en repêchage